



Municipalité
de
1081 Montpreveyres



ORDURES MENAGERES

Présentation du sac taxé vaudois :

- Le sac est identique pour toutes les communes ayant adhéré au système régional.
- Les sacs à déchets (noirs ou gris) et transparents ne sont plus admis.
- Seul le sac officiel taxé blanc et vert est admis pour la collecte des déchets incinérables.

Où l'acheter :

- Son achat est possible dans la grande distribution et dans vos commerces de proximité

Matières devant être déposées dans le sac à ordures ménagères

- berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié
- bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes
- barquettes de conditionnement pour viandes, poisson, légumes
- papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza
- serviettes et essuie-mains en papier
- pots de yoghourt
- couches culottes, serviettes, tampons hygiéniques
- produits d'hygiène tels que lingettes, brosse-à-dents, éponges, coton-tige
- textiles et chaussures hors d'usage ou souillés
- sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage, balayures
- emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques
- petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament
- éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin
- bâches et films plastiques utilisés pour les travaux et la peinture
- déchets composites tels que les emballages, les objets composés de matières diverses indissociables, les emballages de chips et de bonbons
- chips d'emballage et mousse de calage

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Les conteneurs de type "Molok".

Vous les trouverez en divers endroits du village, à savoir :

- à la Mellette
- au lieu-dit "La Laiterie"
- à la rue du Village (en face de l'arrêt de bus)
- à proximité du pont sur le chemin de la Rochette

– **Le respect de la mise en application de la taxe au sac est le choix du citoyen responsable qui se soucie du lendemain**

– **Bien traités, vos déchets sont une ressource**

– Les déchets incinérés produisent de l'énergie sous forme de vapeur et d'électricité

– Les déchets recyclés débutent une nouvelle vie et économisent les matières premières